



FLASH PNC

DP #188

9 MAI 2018



PIF PERSONNEL CDG / 2G DEPU

PIF 2G à CDG

Vous êtes confrontés à de longues attentes lorsque vous devez passer au PIF dédié au personnel. Entre le personnel sol et certains passagers qui sont autorisés à passer à ce filtre, il n'est pas rare de voir de longues files d'attente au PIF avant d'arriver à l'avion pour prendre vos fonctions à bord. Recadrons les choses : les passagers ont le droit de passer au même PIF que les PN mais en quantité limitée ! En effet, il n'est pas autorisé plus de 3 clients à ce poste. Le prestataire aéroportuaire qui dispatche les passagers est censé respecter cette consigne... Mais voilà, ce n'est pas toujours le cas... **Vous voulez que ça change** : Si vous constatez un flux trop important et surtout si vous notez plus de 3 passagers passant le filtre devant vous avant de partir en vol :

- Notez la date

- L'heure

- Le nombre de passagers, et faites remonter l'info à vos DP UNAC. Un maximum de remontées nous permettra d'agir et évitera les tensions avant de commencer votre journée.

DEPU

Pendant des années, on nous a répété « les DEPU ça pue »... D'ailleurs, on n'en avait pas dans nos (ex) compagnies ! Aujourd'hui, les choses ont vraisemblablement changé : nous pouvons avoir des DEPU sur nos vols, et ce même en mono-PNC. Vous avez tout à fait le droit, suivant le profil du DEPU à transporter, d'exercer votre droit de retrait et donc de débarquer ! Ceci est cadré par le code du travail et le code de l'Aviation Civile si vous estimez que votre sécurité est engagée face à un **Danger Grave et Imminent**. Le cas échéant, la compagnie ne peut pas vous en tenir rigueur et ne peut pas non plus vous enlever de rémunération !

Art L4131-1 et L4131-3 du code du travail : « aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleur qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave, imminent pour la vie ou la santé de chacun d'eux ».



→ 06 73 39 74 31
christelle@unachop.com



→ 06 21 52 33 04
jenny@unachop.com



→ 06 65 92 80 90
gaëlle@unachop.com



→ 06 11 70 58 99
fabrice@unachop.com



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

